

Débuter votre activité d'infirmier(e) libéral(e) en 5 étapes



1

Attestation de validation de votre expérience professionnelle

- Compléter le formulaire de demande de validation de votre expérience professionnelle disponible en annexe
- Adresser par courrier au service RPS le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives nécessaires (liste des pièces sur le formulaire)

CGSS de la Réunion

Site : www.cgss.re - Mail : rps@cgss.re

Adresse courrier :

CGSS de la Réunion—Direction Prévention Précarité Régulation
Service des Relations avec les Professionnels de Santé
4 Boulevard Doret—CS 530001—97741 ST DENIS CEDEX 9

2

Validation de votre installation par le Conseil de l'Ordre

- Présenter votre attestation d'expérience professionnelle avec la mention « rempli les conditions d'expérience »
- Informer l'Ordre de votre installation / collaboration / association
- ⇒ L'Ordre transmettra cette information au service RPS de la CGSS

**Ordre Interdépartemental des infirmiers
REUNION – MAYOTTE**

Site : <http://reunion-mayotte.cidoi.fr/>

3

Formulaire de demande de CPS et Fiche de situation ADELI

- Enregistrer votre activité au répertoire ADELI de l'ARS
- Réclamer le formulaire de demande de Carte de Professionnel de Santé

ARS – Océan Indien

Service en ligne :

www.ocean-indien.ars.sante.fr/sinscrire-au-repertoire-adel

4

Conventionnement avec l'Assurance Maladie

- Demander par mail au service RPS un rendez-vous pour votre conventionnement (veuillez indiquer votre N° de téléphone et l'adresse de votre future activité)
- ⇒ Le service RPS vous contactera, puis confirmera par mail la date du rendez-vous et la liste des pièces à fournir
- Signer l'adhésion à la convention lors du rendez-vous

CGSS de la Réunion

Site : www.cgss.re - Mail : rps@cgss.re

5

Vos démarches administratives obligatoires suite à votre activité

- Souscrire à un contrat de responsabilité professionnelle (RCP)

Inscription à l'URSSAF - Service en ligne : www.cfe.urssaf.fr
Mise à jour de vos droits d'assuré(e) social(e) - n° unique : 36 46
Inscription à la CARPIMKO - site : www.carpimko.com

Pour aller plus loin : www.ameli.fr

La santé progresse avec vous



Direction Prévention
Précarité Régulation

